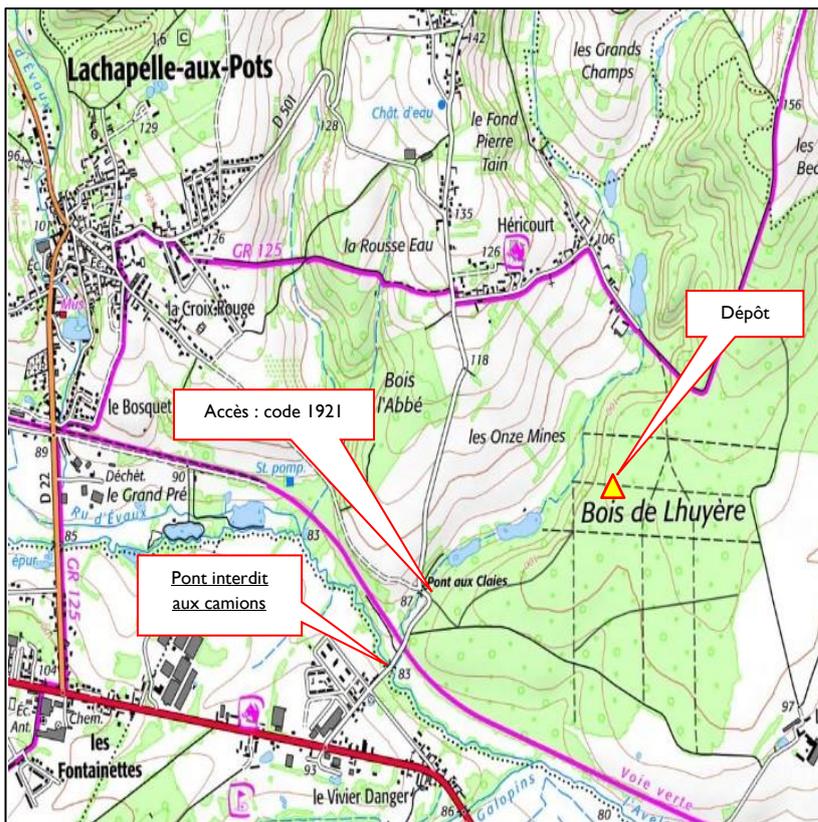


Vente Abattu-Débardé et en Bloc



Propriétaire Monsieur Gérard Villain
Certification Non
Département Oise (60)
Localisation 11 km à l'ouest de Beauvais
Commune Lachapelle-aux-Pots
Lieu-dit Bois de Luyère
Coordonnées GPS (Degrés Décimaux) Longitude : 1.921223°
 Latitude : 49.439358°
Point de Rencontre Mairie Lachapelle-aux-Pots
Sécurité conseillé

Essence principale Hêtre, Frêne, Divers
Volume présumé 53 m3
Nombre d'arbres 29 et 34 billons
Volume moyen 1,5 m3

Marquage et numérotation Grumes numérotées à la culée à la peinture
Lot estimé par sas CEGEB
Visite M. Villain au 06 49 15 90 57
Expert Forestier Maxime Minotte (sas CEGEB)
 68 rue du Centre, 60 350 Berneuil sur Aisne
 Mob : 06 11 96 94 38
 Mel : secretariat@cegeb.com

Clauses générales EFF/FNB
Conditions particulières des ventes APEX

Liste des billons :

Essence	Diamètre mesuré à 1,3 m													Total		
	25 29	30 34	35 39	40 44	45 49	50 54	55 59	60 64	65 69	70 74	75 79	80 84	85+	Nbre	Vol. m3	VU m3
Hêtre			1		1	3	5	3			2	2		17	32	1,9
Hêtre déclassé									1					1	1	1
Frêne			4		2		2							8	9	1,1
Frêne déclassé			1											1	1	1
Pin		1	1	1										3	4	1,3
Bouleau						1								1	2	2
Charme				1	1									2	2	1
Châtaignier					1									1	2	2
Observations :														34	53	1,5

Clauses particulières

Préambule : **ATTENTION** piste et dépôt neufs !!!

Stockage des grumes : voir plan ci-avant et avec Monsieur Villain

Inventaire : détail disponible au Cabinet CEGEB à Berneuil-sur-Aisne (60350), tél. 03 44 85 76 60, fax 03 44 85 81 95

Délai d'enlèvement : 6 mois après la délivrance du permis d'enlever
 Prévenir avant l'enlèvement M. Villain au 06 49 15 90 57

Après l'enlèvement des produits, le sol sera remis en état et les places de dépôt seront laissées propres, débarrassées des purges et déchets divers.

Assujettissement à la TVA : oui

Paiement : 40 % au comptant
 30 % par Billet à Ordre avalisé au 05.12.2022
 30 % par Billet à Ordre avalisé au 05.02.2023

Après règlement total, par chèque et par billets, toujours condition suspensive de la vente, le permis d'enlever sera délivré.

Caution : 5 000 € sauf si caution permanente

CVO : payée par l'acheteur pour le compte du vendeur

« la remise d'une offre suppose l'acceptation des clauses générales et particulières »

Le prestataire

La Caution

